

Article 1 – COMITE D'ORGANISATION

La Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux qui sera organisée le dimanche 15 décembre 2019 est organisée par l'Office Municipal des Sports de la ville d'Issy-les-Moulineaux.

Article 2 – EPREUVES ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux étant festive et familiale, plusieurs épreuves composent cet événement. Les heures de départ ainsi que les conditions de participation aux différentes épreuves sont définies dans le tableau ci-dessous :

| Epreuve | 5km | 10km (compétition) | 1,5km | 3km | 3km rando | 10km (festif) |
|------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--|--|---------------|----------------------------------|
| Heure départ | 09h00 | 09h40 | 11h00 | 11h30 | 11h35 | 12h00 |
| Catégorie | Minimes et catégories supérieures | Cadets et catégories supérieures | Eveil athlétique et poussins | Benjamins et Minimes | Ouvert à tous | Cadets et catégories supérieures |
| Age | Né(e) avant le 31/12/2006 | Né(e) avant le 31/12/2004 | Né(e) entre le 01/01/2009 et le 31/12/2013 | Né(e) entre le 01/01/2005 et le 31/12/2008 | Ouvert à tous | Né(e) avant le 31/12/2004 |
| Accompagnement parents | NON | NON | AUTORISE* | NON | NON | NON |

*Tous les parents accompagnant leurs enfants devront obligatoirement porter un dossard (soit celui pris pour l'inscription dans une course adultes, soit un dossard « accompagnant » sans puce demandé lors de l'inscription).

Le circuit de 10km, constitué de 2 boucles de 5km, est labellisé au niveau régional et conforme à la réglementation de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme). Il a été mesuré officiellement selon les normes en vigueur par du personnel agréé.

Les départs s'effectueront au niveau du 31/33 du Boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Les arrivées s'effectueront au niveau du croisement de la rue Rouget de Lisle et de l'allée Gustave Eiffel – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Toutes les épreuves sont ouvertes aux coureurs handisports.

Article 3 – ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation à l'une des épreuves de la Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement consultable avant la finalisation de votre inscription.

En s'inscrivant à la Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux, chaque participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels. Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours.

Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité sans couper les parcours tracés par l'Organisation.

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

Le non-respect de ces directives entraînera une disqualification du coureur.

Pour les mineurs participant à l'événement, les parents (ou tuteurs légaux) sont uniques responsables de la bonne compréhension et du respect du présent règlement de leur enfant.

Article 4 – NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS

| | 5km | 10km (compétition) | 1,5km | 3km | 3km rando | 10km (festif) |
|----------------------------|-------|-----------------------|-------|-------|-----------|------------------|
| Nb maximum de participants | 2 000 | 4 000 | 2 500 | 1 000 | 500 | 5 000 |

Article 5 – INSCRIPTION

5.1. Droits d'inscription

Le montant de l'inscription varie en fonction de l'épreuve et de la date d'inscription :

| | | <i>jusqu'au 30/09/19</i> | <i>du 01/10/19 au 30/11/19</i> | <i>à partir du 01/12/19</i> |
|------------------|--------------------|--------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| | | Tarif 1 | Tarif 2 | Tarif 3 |
| Epreuves enfants | 1,5km | 5 € | | |
| | 3km | 5 € | | |
| Epreuves adultes | 3km rando | 10 € | | |
| | 5km | 14 € | 18 € | 21 € |
| | 10km - festif | 17 € | 21 € | 24 € |
| | 10km - compétition | 17 € | 21 € | 24 € |

5.2. Conditions d'inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site Internet <https://www.corrida-noel-issy.com>, au plus tard le 12 décembre 2019 à 23h59.

L'Organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si la limite du nombre maximum de participants est atteinte avant cette date.

Dans la limite des dossards restants et une fois la date d'engagement en ligne passée, il sera possible de vous inscrire sur le Village de retrait des dossards vendredi 13 et samedi 14 décembre au Palais des Sports Robert Charpentier – 4, boulevard des Frères Voisin – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Aucune inscription ne sera prise le jour de la course, dimanche 15 décembre 2019.

Article 6 – CERTIFICAT MÉDICAL

6-1 – C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition »

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

6-2 – Les coureurs en possession d'une attestation de licence émise par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité au moment de la course (saison 2019-2020), doivent inscrire leur numéro de licence sur le formulaire d'inscription en ligne ou sur le bulletin d'inscription papier de la course.

Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP, en cours de validité au moment de la course (saison 2019-2020), sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme en compétition ».

Les autres licences ne sont pas acceptées.

6-3 – Pour, les coureurs licenciés FF triathlon compétition, suite à un accord intervenu entre la FFTRI, la FFA et le ministère des Sports (circulaire n° 46 du 19 novembre 2008), les organisateurs de courses hors stade peuvent désormais accepter les licences FFTRI compétition, en cours de validité au moment de la course (saison 2019-2020). Ils doivent inscrire leur numéro de licence sur le formulaire d'inscription en ligne ou sur le bulletin d'inscription papier.

6-4 – Les coureurs licenciés à toute autre fédération ou non licenciés doivent avoir, en leur possession, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied ou sport) en compétition datant de moins d'un an à la date du semi-marathon de l'événement (donc postérieur au 15 décembre 2018).

6-5 – Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** joindre en ligne (au moment de l'inscription) ou déposer sur son compte membre (possible jusqu'au 1^{er} décembre 2019)

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course
- Soit une copie de son attestation de licence (FFA)
- Soit une copie de sa licence (FFTRI, FSCF, FSGT, UFOLEP)

Aucune autre licence ou attestation de licence ne sera acceptée **après le 1^{er} décembre 2019**. Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation vous sera envoyé pour confirmer votre inscription définitive.

Pour les coureurs ayant souscrits à l'**option "dossard par courrier"** (*disponible aux 1500 premiers participants*), votre dossier devra être complet au 8 novembre 2019. Si ce n'est pas le cas, votre dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable. En cas d'oubli ou passée la date du 8 novembre 2019 ou sans accusé de réception du document en question, le coureur inscrit devra le présenter directement au retrait des dossards au "stand litige" les 13 et 14 décembre 2019 sur le village situé au Palais des Sports Robert Charpentier.

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été fourni à l'organisateur.

L'invalidation d'un certificat médical par l'organisateur ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement des frais d'inscription de la part du coureur.

6-6 – Pour le 3km randonnée, aucun certificat médical n'est à fournir.

Article 7 – GARANTIE D'ANNULATION

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

Article 8 – DOSSARDS

8.1 Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité le vendredi 13 décembre de 10h à 20h et le samedi 14 décembre de 9h à 19h au Palais des Sports Robert Charpentier (4, boulevard des Frères Voisin – 92130 Issy-les-Moulineaux).

Seuls les dossards dont le dossier est complet seront donnés aux concurrents.

Aucun dossard ne sera distribué le dimanche 15 décembre 2019, jour de la course. Il sera possible de récupérer le dossard d'une tierce personne sur présentation obligatoire de sa pièce d'identité valable, le vendredi 13 décembre de 10h à 20h et le samedi 14 décembre de 9h à 19h au Palais des Sports Robert Charpentier – 92130 Issy-les-Moulineaux (4, boulevard des Frères Voisin – 92130 Issy-les-Moulineaux).

8.2 Envoi du dossard

Le coureur ayant opté pour l'option « envoi du dossard par courrier » (option payante à choisir lors de l'inscription – 10€) recevra son dossard en amont de la course à l'adresse mentionnée sur son formulaire d'inscription. **Cette option est possible seulement pour les coureurs habitants en France-Métropolitaine et dans la limite de disponibilité de l'option.** Dans ce même courrier, le coureur recevra les indications nécessaires au retrait du tee-shirt coureur. **Si le dossier est incomplet (certificat médical non validé), le dossard ne pourra être envoyé par la poste.**

8.3 Port du dossard

Le dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles) et il devra être entièrement lisible durant toute la course. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de la course. Aucun dossard ne peut être donné ou échangé auprès d'un autre coureur.

8.4 Cession du dossard

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

L'organisation se donne le droit de pouvoir interdire toute participation ultérieure à la Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux à quiconque ayant rétrocédé et/ ou vendu son dossard à une tierce personne.

Article 9 - CHRONOMÉTRAGE

9.1 Généralités

Hormis le 1.5km et le 3km rando, toutes les courses sont chronométrées et soumises à classement (détails tableau ci-contre).

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

| Epreuve | 5km | 10km (compétition) | 1,5km | 3km | 3km rando | 10km (festif) |
|-----------------------------|---|---|--|---|-------------------------------------|---|
| Heure départ | 09h00 | 09h40 | 11h00 | 11h30 | 11h35 | 12h00 |
| Chronométrage et classement | Epreuve chronométrée AVEC classement | Epreuve chronométrée AVEC classement | Epreuve chronométrée SANS classement | Epreuve chronométrée AVEC classement | Epreuve NON chronométrée | Epreuve chronométrée AVEC classement |

Le chronométrage sera effectué avec un système de puces. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique, collée sur l'arrière du dossard, qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Un concurrent n'empruntant pas la chaussée ne pourra être classé à l'arrivée.

9.2 Règles de chronométrage

Le temps de course qui s'applique sur l'ensemble des épreuves chronométrées est le temps officiel (temps au starter).

9.3 Spécificités liées à l'épreuve enfants 1.5km

L'épreuve 1.5km sera chronométrée mais il n'y aura pas de classement établi sur la place d'arrivée ou la vitesse réalisée. Les listes d'arrivée seront par ordre alphabétique et chaque enfant pourra imprimer son diplôme par internet.

Un sas de départ sera réservé, en première ligne, aux enfants qui ne seront pas accompagnés par un parent.

Tous les parents accompagnant leurs enfants devront obligatoirement porter un dossard (soit celui pris pour l'inscription dans une course adultes, soit un dossard « accompagnant » sans puce demandé lors de l'inscription).

9.4 Spécificités liées à l'épreuve 3km rando

L'épreuve 3km rando ne sera pas chronométrée et non soumise à classement.

9.5 Spécificités liées à l'épreuve 10km des Etoiles

Des SAS de départ seront mis en place pour les coureurs ayant un intérêt au classement.

9.5.1 SAS « Elites »

Le SAS « Elites » est réservé aux :

- Hommes ayant couru une distance de 10km en moins de 32mn en 2018 ou 2019,
- Femmes ayant couru une distance de 10km en moins de 38mn en 2018 ou 2019.

Ce SAS doit se demander par mail à corrida.noel@ville-issy.fr avec un justificatif de performance, après s'être inscrit par internet.

9.5.2 SAS « préférentiel n°1 »

Le SAS « Préférentiel n°1 » est réservé aux :

- Hommes ayant couru une distance de 10km en moins de 38 minutes en 2018 ou 2019,
- Femmes ayant couru une distance de 10km en moins de 42 minutes en 2018 ou 2019.

Ce SAS peut se demander lors de l'inscription avec un justificatif de performance. Il est limité aux 400 premières personnes qui en feront la demande.

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

9.5.3 SAS « préférentiel n°2 »

Le SAS « Préférentiel n°2 » est réservé aux :

- Hommes ayant couru une distance de 10km en moins de 44 minutes en 2018 ou 2019,
- Femmes ayant couru une distance de 10km en moins de 48 minutes en 2018 ou 2019.

Ce SAS peut se demander lors de l'inscription avec un justificatif de performance. Il est limité aux 400 premières personnes qui en feront la demande.

Article 10 – CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Pour les épreuves soumises à classement, les classements et récompenses sont établis sur le temps officiel de la course.

Le classement du « 10km des Etoiles » sera communiqué à l'instance fédérale (FFA).

Le classement du « 10km des étoiles » sera officiellement validé par les juges arbitres désignés par la FFA.

Parallèlement à cela, il vous sera communiqué à titre indicatif votre temps et classement sur la base du temps réel.

10.1 Classements

Seuls les coureurs passant sur l'ensemble des points de chronométrage seront classés.

Le classement du « 10km des Etoiles » sera validé officiellement par le jury FFA.

Les classements seront établis sur la base des règles de chronométrage définies à l'article 9.2.

Des classements particuliers seront établis pour les catégories suivantes :

- Classement Généraux : un classement de la catégorie « homme » et un classement de la catégorie « femme » sera établi à l'issue de la course.
- *Challenge « Plus grand nombre de participants »* : Récompense les équipes ayant le plus d'arrivants toutes courses confondues
- *Challenge « Entreprises »* : Pour être classée dans le challenge, l'entreprise doit rassembler au moins 3 arrivants sur le « 5km » ou le « 10km des étoiles ». Le classement est établi par cumul des temps de course des 3 meilleurs membres du groupe. L'équipe ayant le plus faible total remporte le challenge Entreprises. En cas d'égalité, le club ayant le meilleur 3^{ème} sera déclaré vainqueur.
- *Challenge « Entreprises Filles »* : Pour être classée dans le challenge, l'entreprise doit rassembler au moins 3 arrivantes sur le « 5km » ou le « 10km des étoiles ». Le classement est établi par cumul des temps de course des 3 meilleures membres du groupe. L'équipe ayant le plus faible total remporte le challenge Entreprises Filles. En cas d'égalité, le club ayant la meilleure 3^{ème} sera déclaré vainqueur.
- *Challenge « Collèges »* : **Plus d'informations à venir**

10.2 Récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée.

La remise des prix aura lieu consécutivement à l'arrivée des épreuves.

Sur la base du temps officiel, la cérémonie récompensera les 3 meilleures femmes et les 3 meilleurs hommes de chaque épreuve chronométrée.

Les diplômes seront téléchargeables quelques jours après la course.

Article 11 – SACS COUREURS / CONSIGNES

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange) dont la capacité ne devra dépasser 20 litres. Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe du dossard devra être obligatoirement collée sur le sac.

Chaque concurrent pourra déposer son sac d'affaires personnelles à partir de 7h30 au niveau de la zone « Consignes » située dans la Halle Christiane Guillaume (Rue du Bateau Lavoir – 92130 Issy-les-Moulineaux). Chaque concurrent pourra récupérer son sac au même endroit après sa course jusqu'à 15h. Au-delà de 15h, le coureur devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation.

Article 12 – RAVITAILLEMENT

Tous les coureurs porteurs d'un dossard auront accès au ravitaillement fin de course.

Seuls les coureurs du 10km porteurs d'un dossard visible auront accès au ravitaillement du 5^{ème} km.

Article 13 – DEGUISEMENT

Dans la limite des stocks disponibles, les participants peuvent acheter un déguisement de Père Noël ou de Mère Noël, taille adulte, au prix de 11 euros. Un euro sera reversé par achat pour une de nos associations caritatives partenaires. Ces déguisements seront remis au moment du retrait du dossard. Si le concurrent a demandé de recevoir son dossard par la Poste, il devra retirer son déguisement le matin de la course.

Les participants peuvent également acheter un bonnet au prix de 4 euros.

Article 14 – SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Le dispositif médical est assuré par présence d'une association de secours agréée ainsi qu'un médecin.

La sécurité de l'événement est assurée par une société privée de sécurité avec l'aide de la Police Nationale et Municipale.

Dans le cadre du Plan Vigipirate, des mesures de sécurité peuvent être mises en place (contrôle des accès, des sacs...).

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

Les signaleurs sont présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Chaque participant devra se conformer aux consignes données par les signaleurs.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, chien ou autre animal de compagnie sont formellement interdits sur les parcours des courses sauf autorisation expresse du Comité d'Organisation.

Le poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les services de secours sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompier, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés.

Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle. Tout coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Article 15 – PENALISATION / DISQUALIFICATION

Le jury d'épreuve peut prononcer une pénalité ou la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- Port du dossard non-conforme,
- Non-respect de l'itinéraire tracé par l'Organisation,
- Non-respect des consignes données par les signaleurs,
- Utilisation d'un moyen de transport,
- Non-assistance à un concurrent en difficulté,
- Pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- Insultes, impolitesse ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- Refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage,
- Tout autre manquement grave au règlement.

Article 16 – RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

Article 17 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée des courses. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par l'Office Municipale des Sports d'Issy-les-Moulineaux.

Article 18 – JURY D'EPREUVE

Il se compose de :

- de l'organisateur,
- du directeur de la course,
- du coordinateur responsable de la sécurité,
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article 19 – MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES HORAIRES / ANNULATION DE LA COURSE

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de cas de force majeure, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les horaires.

L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par le jury d'épreuve.

Article 20 – ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. L'Organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

Article 21 – DISPOSITIONS DIVERSES

L'utilisation des lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'Organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article 22 – LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur à l'adresse suivante : Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux – Office Municipal des Sports d'Issy-les-Moulineaux – 6, avenue Jean Jaurès – 92130 Issy-les-Moulineaux. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, préparée avec les noms et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course. Toute contestation devra être produite devant le tribunal compétent.

Article 23 – SOUTIEN

Dans le cadre de l'événement, la Corrida de Noël a choisi de soutenir et de valoriser 5 associations :

- « **Laurette Fugain** » : en plus du don libre il est possible d'acheter un costume de père Noël aux couleurs de l'association d'une valeur de 15€. L'intégralité du montant est reversé à l'association. Le costume est à venir récupérer sur le stand de l'association lors de la remise des dossards.
- « **Imagine for Margo** »
- « **Operation Smile** »
- « **Mécénat Chirurgie Cardiaque** »
- « **Juste pour son sourire** »

Un don d'un montant libre peut être versé lors de l'inscription à la course pour une ou des associations.

Article 24 – DROITS A L'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises à l'occasion de sa participation par tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

Article 25 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office Municipal des Sports d'Issy-Les-Moulineaux, « l'OMS », est impliquée dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »), notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soit déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

Lors de son inscription à un évènement sportif organisé par l'OMS, le client est informé et accepte que ses données personnelles soient :

- (i) collectées sur le site <https://corridanoelissylesmoulineaux.runforyou.fr/>, propriété de RUN FOR YOU mandatée par l'OMS ;
- (ii) utilisées par l'OMS qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD et par RUN FOR YOU, son prestataire sous-traitant.

25.1 Identité du responsable du traitement

L'identité et les coordonnées du responsable du traitement des données à caractère personnel sont les suivantes : Office Municipal des sports, ayant pour numéro unique d'identification 335 204 178 000 16, dont le siège social est situé 6 avenue Jean Jaurès, 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : corrida.noel@ville-issy.fr.

Vos données personnelles sont collectées par notre prestataire sous-traitant : RUN FOR YOU, SAS ayant pour numéro unique d'identification 513 851 246 RCS Nanterre, dont le siège social est situé 33, rue du Général Leclerc 92130 Issy-les-Moulineaux, email de contact : contact@runforyou.fr.

25.2 Données et informations collectées

Les données collectées sont :

① Données nécessaires à l'inscription pour l'évènement sportif organisé par l'OMS : Lors de votre inscription, vous êtes amené à fournir des données obligatoires identifiées sur le site par un astérisque : nom, prénoms, date de naissance, genre, nationalité, adresse électronique, téléphone portable, adresse postale, langue, informations relatives à la personne à prévenir en cas d'incident de course (nom, prénom, téléphone), taille maillot, certificat médical pour aptitude à la compétition.

Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des contraintes légales, techniques ou organisationnelles de l'OMS.

② Données facultatives :

Lors de votre inscription, d'autres données sont demandées mais ne sont pas indispensables à votre inscription (nom du club adhérent, téléphone fixe, etc).

Par ailleurs, nous ou RUN FOR YOU sommes susceptibles de vous adresser, postérieurement à l'évènement sportif, une ou plusieurs enquête(s) de satisfaction et de collecter, à cette occasion, des données supplémentaires, telles que notamment : niveau de pratique sportive, habitudes de consommation, catégorie socioprofessionnelle, loisirs, participation à des évènements, matériels et équipements utilisés, etc.

③ Données relatives au paiement :

Lors d'une inscription, notre prestataire bancaire de paiement collecte et traite des données concernant vos moyens de paiement (numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (non conservé), etc). Les coordonnées de votre moyen de paiement communiquées lors de votre inscription sont cryptées grâce à un protocole de sécurité et ne transitent jamais en clair sur le réseau. Les données concernant vos moyens de paiement ne nous sont pas communiquées par le prestataire bancaire.

④ Données techniques :

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

Nous sommes susceptibles de collecter des données techniques telles que les données de connexion, l'adresse IP conformément à la législation applicable, et le cas échéant avec votre accord, pour l'utilisation de certaines technologies telles que les Cookies.

Aucune donnée sensible n'est collectée à savoir les informations concernant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, etc (art. 9 du RGPD).

25.3 Finalités du traitement

L'OMS utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- gestion et validation des inscriptions aux épreuves sportives organisées par l'OMS,
- gestion de la relation information avec le participant par email et/ou SMS concernant l'événement auquel il s'est inscrit (confirmation de la bonne prise en compte de l'inscription, confirmation de la validation ou du refus de l'inscription, information sur l'épreuve sportive, information sur les résultats, etc).

RUN FOR YOU utilise et exploite vos données personnelles aux fins de :

- envoi d'enquêtes de satisfaction réalisées à des fins scientifiques et statistiques (par le biais de sondages ou de questionnaires) ;
- réalisation d'études statistiques ;
- information relative aux offres et activités de l'OMS et autres formes de services connexes ;
- envoi d'emails ou SMS afin de vous informer sur des événements sportifs susceptibles de vous intéresser organisés par l'OMS ou un organisateur tiers ;
- partages des données avec nos partenaires privilégiés (industriels, médias, institutionnels) à des fins de communication d'offres promotionnelles, publicités et autres communications commerciales (sous réserve de votre accord préalable lorsqu'il est requis et du respect de votre droit d'opposition, conformément aux règles applicables en matière de prospection commerciale).

25.4 Conservation des données

Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Vos données seront supprimées si vous ne répondez à aucune de nos sollicitations pendant trois ans.

Nous pouvons toutefois conserver vos données plus longtemps afin de respecter nos obligations légales et réglementaires ou résoudre des litiges.

25.5 Les destinataires des données

Les données personnelles collectées lors de votre inscription en ligne sont susceptibles d'être communiquées :

- aux services internes de l'OMS (personnel administratif, employés et préposés) ;
- aux prestataires de services et partenaires contractuels de l'OMS qui interviennent et contribuent directement à la gestion des inscriptions et à l'organisation de l'événement

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

sportif (chronométrateur, fabricant des dossards, société en charge de l'assistance médicale, etc) ;

- aux partenaires privilégiés de l'OMS (industriels, médias, institutionnels), avec votre accord, afin notamment de proposer des produits et/ou services ou à des fins de prospections commerciales et/ou de communications publicitaires.

L'OMS demande à ses prestataires et partenaires de mettre en place des mesures strictes de confidentialité et de prospection des données.

Si vous y avez expressément consenti lors de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet, vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique et/ou courrier postal ou par email ou SMS des offres promotionnelles de nos partenaires commerciaux à qui vos données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer selon les conditions prévues ci-après.

En choisissant de participer à l'évènement sportif, les participant reconnaissent et acceptent que :

- leur nom et prénom(s) figurent sur la liste officielle de départ publiée sur le site corrida-noel-issy.com ;
- à l'issue de l'évènement sportif, les informations liées à leur prestations sportive (notamment, résultats, photos et vidéos) soient publiées sur le site corrida-noel-issy.com; lesdits résultats étant susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision, par écrit, à notre sous-traitant à l'adresse suivante : RUN FOR YOU – Traitement des données personnelles de l'OMS – Corrida de Noël – 33 rue du général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, et ce au plus tard un mois avant l'évènement sportif afin que les mesures adéquates soient prises.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'OMS s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données collectées sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc).

Certains des destinataires mentionnées ci-dessus sont susceptibles d'être établis en dehors de l'Union européenne et d'avoir accès à tout ou partie des informations personnelles collectées par l'OMS.

Vous consentez expressément à ce que vos données puissent être transmises à des prestataires ou partenaires situés hors Union européenne.

Dans ce cadre, l'OMS s'engage à garantir la protection de vos données conformément aux règles les plus strictes notamment à travers la signature, au cas par cas, de clauses contractuelles basées sur le modèle de la commission européenne, ou tout autre mécanisme conforme au RGPD, dès lors que vos données personnelles sont traitées par un prestataire en dehors de l'Espace Economique Européen et dont le pays n'est pas considéré par la Commission Européenne comme assurant un niveau de protection adéquat.

25.6 Offres commerciales

L'OMS et son prestataire sous-traitant RUN FOR YOU sont susceptibles de vous adresser, par courrier, email, sms, téléphone, des informations relatives à leurs offres et services analogues à ceux que vous avez achetés, ce que vous reconnaissez et acceptez.

Règlement officiel 2019 Corrida de Noël d'Issy-les-Moulineaux

Vous disposez, à tout moment et sans frais, de la possibilité de vous opposer à ces envois de prospections commerciales selon les conditions prévues ci-après.

25.7 Droits de la personne concernée

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, les personnes concernées par les données personnelles traitées possèdent un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement et à la portabilité de ses données personnelles. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale par l'OMS et/ou ses partenaires.

Ces droits s'exercent par courriel à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr

Nous vous remercions de préciser votre nom, prénom, l'objet de votre demande et de fournir un justificatif d'identité valide. En vertu de l'article 12.6 du RGPD, en cas de doutes raisonnables quant à l'identité de la personne physique présentant la demande, l'OMS ou son prestataire peut demander que lui soient fournies des informations supplémentaires nécessaires pour confirmer l'identité de la personne concernée.

En vertu de l'article 12.3 du RGPD, l'OMS s'engage à fournir à la personne concernée les informations sur les mesures prises à la suite d'une demande relatives aux droits précités ci-dessus, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Si vous ne souhaitez pas/plus recevoir nos offres, sollicitations et actualités, vous avez également la faculté de nous l'indiquer en cliquant sur le lien de désinscription situé en bas de chaque communication.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les actualités, invitations ou offres promotionnelles de nos partenaires, vous avez la faculté de nous l'indiquer dans la cadre de votre inscription en cochant la case prévue à cet effet.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire (<https://www.bloctel.gouv.fr>). Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

25.8 Contact

Pour toute autre question complémentaire relative à notre politique de protection des données ou à la manière dont sont traitées vos données personnelles, nous vous invitons à adresser un courrier à RUN FOR YOU, Traitement des données personnelles de l'OMS – Corrida de Noël — 33 rue du général Leclerc – 92130 Issy les Moulineaux, ou un email à l'adresse suivante : contact@runforyou.fr.

25.9 Modifications des présentes

Les présentes pourront faire l'objet d'une actualisation. Les modifications entreront en vigueur dès la publication de la nouvelle version sur le site www.corrida-noel-issy.com.